

COMPTE RENDU SUCCINCT

Conseil municipal du 14 Décembre 2012

Le quatorze décembre deux mille douze, à vingt heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués le sept décembre deux mille douze, se sont réunis, à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Luc CHATEL, Maire.

Membres du Conseil Municipal : 35

Membres du Conseil Municipal en exercice : 35

PRESENTS : 27

Luc CHATEL, Gérard GROSLAMBERT, Elisabeth ALLAIRE, Didier COGNON, Christine GUILLEMY, Gérard BOCQUILLON, Céline CUCCURU, Francis FINEZ, Jacky CHATELAIN, Anne-Marie WILHELEM, Françoise BELDICO, Bernard SIMON, Béatrice JEHLE, Odile DECHANET, Christian BURTE, Maryse CAMUS, Valérie NEDELEC, Paul FOURNIE, Michèle LEMAIRE, Pierre MILLET, Marie-Claire RICHARD, Patrick LEFEVRE, Thierry GITTON, Abbès DJANTI, Pascale SAMPOL, André Xavier RESLINGER, Patrick VIARD

EXCUSES : 6

Céline BRASSEUR-MAIZIERE, Paul FLAMERION, Catherine PAZDZIOR, Sophie NOEL, Frédéric PERRIN, Jean-Charles BERTHIER

ABSENTS : 2

Samira CHALOUANE, Céline GROMEK-PARKER

PROCURATIONS : 5

Céline BRASSEUR-MAIZIERE à Gérard BOCQUILLON, Catherine PAZDZIOR à Maryse CAMUS, Sophie NOEL à Valérie NEDELEC, Frédéric PERRIN à Didier COGNON, Jean-Charles BERTHIER à Christine GUILLEMY

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Le procès-verbal du conseil municipal du 27 août 2012 est approuvé.

Monsieur Paul FOURNIE est désigné secrétaire de séance.

GRANDS PROJETS

1- Cession d'un terrain communal destiné à accueillir des activités économiques sur la zone de la Vendue à la SAS CECOVILLE (groupe Klépierre) : approbation de l'avenant 3 à la promesse synallagmatique de vente sous conditions suspensives et approbation de l'avenant 2 à la convention de PUP

Par délibération du 11 février 2011, le conseil municipal a approuvé la promesse synallagmatique de vente du terrain communal destiné à accueillir des activités économiques sur la zone de LA VENDUE à la SAS CECOVILLE, filiale de la société KLEPIERRE au prix de 4.820 000 € (étant précisé que le

bien avait été estimé par le service des domaines le 26 novembre 2010 à la somme de 3 000 000 €) et a autorisé le maire à la signer.

La signature par les parties a eu lieu le 28 avril 2011

La promesse a été conclue sous un certain nombre de conditions suspensives (15) qui conditionnent la signature de l'acte de vente.

Un 1^{er} avenant a été conclu le 27 août 2011 par un nouvel avenant en date du 24 février 2012, les parties ont décidé de reporter l'appréciation des conditions suspensives non encore réalisées au plus tard au 14 décembre 2012 et de proroger la validité de la promesse de vente au 31 décembre 2012.

Par une ordonnance du 14 août 2012, le Conseil d'Etat, sur saisine de la société PACAJE, a annulé la décision implicite par laquelle la CNAC avait rejeté le recours formé par cette dernière contre la décision du 6 mai 2011 de la CDAC autorisant le projet « Les Portes de Chaumont ».

Cette ordonnance a eu pour effet de ressaisir la CNAC de ce dossier.

A la suite de cette ordonnance et compte tenu de l'incertitude liée à la date de la réunion de la CNAC, les parties ont décidé de se rencontrer le 25 septembre 2012.

Dressant l'état d'avancement de la réalisation des conditions suspensives, elles ont constaté que certaines d'entre elles ne pourraient pas être réalisées à l'expiration du délai ci-dessus.

En conséquence, elles sont convenues de ne pas mettre fin à la Promesse, de poursuivre l'application de cette dernière, de reporter l'appréciation des conditions suspensives restant à lever au plus tard au 16 décembre 2013 et de proroger la validité de la promesse de vente jusqu'au 31 décembre 2013.

Compte tenu de cet accord, à la signature de l'avenant, il ne sera pas fait application de la clause de caducité de plein droit prévue à la promesse synallagmatique de vente.

Il est précisé que depuis cette date, la CNAC, lors de sa séance du 28 novembre 2012, a rejeté le recours exercé par la société PACAJE et a accordé l'autorisation à la société SAS CECOVILLE de procéder à la création de l'ensemble commercial « les Portes de Chaumont ».

Par ailleurs, la convention de Projet Urbain Partenarial (PUP), régie par les articles L 332-11-3 et L 332-11-4 du code de l'urbanisme, tendant à la prise en charge financière par la SAS CECOVILLE d'une partie des équipements nécessaires au Projet, et objet de la condition suspensive n° 12 de la promesse, a été signée le 18 juillet 2011 entre les parties et visée par la commune de CHAMARANDES CHOIGNES et a fait l'objet d'un avenant en date du 28 février 2012.

Celle-ci prévoit un échancier de travaux assorti de pénalités calqué sur la Promesse de vente.

Il convient donc de modifier la convention par voie d'avenant afin de tenir compte du nouvel échancier des travaux.

Le Conseil décide, à raison de 27 voix pour et 5 abstentions (Marie-Claire RICHARD, Patrick LEFEVRE, Thierry GITTON, Abbès DJANTI, Pascale SAMPOL) :

- D'approuver l'avenant 3 à la promesse synallagmatique de vente du 28 avril 2011 entre la ville de CHAUMONT et la SAS CECOVILLE, filiale de la société KLEPIERRE prorogeant cette dernière jusqu'au 31 décembre 2013 ;
 - d'approuver l'avenant n°2 de la convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) qui sera par ailleurs visé par la commune de CHAMARANDES CHOIGNES ;
 - D'autoriser le Maire à signer les deux avenants précités.
- Arrivée de Monsieur Paul FLAMERION.

Monsieur le Maire suspend la séance afin de permettre à Marie Laure VUITTENEZ, Directrice de Chaumont Habitat, de faire un point sur les logements sociaux à CHAUMONT.

Reprise de la séance du Conseil.

INTERCOMMUNALITE

2- Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Pays Chaumontais : siège social et report du transfert de la compétence ordures ménagères

Le Conseil de la CAPC a décidé par délibération du 28/09/2012 de modifier les articles 3 (*Siège social*) et 9 (Pôle de Compétence « Environnement et Cadre de Vie » : Collecte, traitement et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés : prise effective de la compétence différée à la date de mise en application de la tarification incitative).

Le Conseil, à l'unanimité, approuve les modifications statutaires susvisées des articles 3 et 9 des statuts de la Communauté d'Agglomération du Pays Chaumontais.

FINANCES

3- UDAF garantie d'emprunt d'un montant de 121 074 € pour l'acquisition de 511,90 m² supplémentaires dans l'immeuble sis 13 rue Victor Fourcault à 52000 CHAUMONT

Prêt à taux fixe DELIBERATION DE GARANTIE TOTALE

Vu la demande formulée par M. Le Président de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) tendant à obtenir la garantie de la ville de CHAUMONT pour un prêt à taux fixe destiné à financer l'acquisition de locaux situés, à la fois au RDC une salle de documentation de 137m², au 1^{er} étage : 347m² de bureaux et en sous-sol un local d'archive de 27,90m² sis 13 rue Victor Fourcault à Chaumont.

La ville de Chaumont,

Vu les articles L2252-1 et L2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil ;

DELIBERE

Article 1 : la commune de Chaumont accorde sa garantie pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 121 074€ que l'UDAF se propose de contracter auprès de la Caisse d'Epargne de Lorraine Champagne Ardenne

Ce prêt est destiné à financer l'acquisition de locaux situés en sous-sol, rez-de-chaussée et au 1^{er} étage de l'immeuble situé 13 rue Victor FOURCAULT à CHAUMONT.

Article 2 : les caractéristiques du prêt consenti par la Caisse d'Epargne de Lorraine Champagne Ardenne sont les suivantes :

Nature du concours : Prêt long terme

Montant : 121 074€

Taux d'intérêt annuel : taux 2.52 %

Durée d'amortissement : 10 ans

Périodicité des échéances : Mensuelle

Mode de remboursement : Echéances constantes/Amortissement progressif du capital

Echéances : 1 142.46€ chacune

Frais de dossier : 120 €

La garantie de la commune est accordée pour la durée totale du prêt à hauteur de 121 074€ en capital plus intérêts, commission, frais et accessoires, conformément aux conditions générales du contrat, avec renonciation aux bénéfices de division et de discussion.

Article 3 : Au cas où l'organisme bénéficiaire de cette garantie, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues aux échéances convenues, la ville de Chaumont s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple demande de la Caisse d'Epargne de Lorraine Champagne Ardenne, adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que la Caisse d'Epargne de Lorraine Champagne Ardenne discute préalablement les biens de l'organisme défaillant.

Article 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du concours, à créer en cas de besoin une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des sommes dues.

Article 5 : Le Conseil Municipal autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt à souscrire auprès la Caisse d'Epargne de Lorraine Champagne Ardenne. Par suite, la signature au contrat par la personne autorisée emportera engagement de la commune au titre de la garantie sus énoncée.

Le Conseil adopte cette délibération à **l'unanimité**.

4- Décision modificative n°3 du budget principal

Cette décision modificative n°03 du budget principal s'équilibre à 285 723,70 euros en fonctionnement et à - 2 539 592,35 euros en investissement.

Le Conseil adopte cette délibération à **raison de 28 voix Pour et 5 voix Contre (Marie-Claire RICHARD, Patrick LEFEVRE, Thierry GITTON, Abbès DJANTI, Pascale SAMPOL)**.

5- Décision modificative n°3 du budget du multiplexe cinématographique

Cette décision modificative n°03 du budget multiplexe s'équilibre à - 327 992 euros en fonctionnement et - 350 000 euros en investissement.

Le Conseil adopte cette délibération à **raison de 28 voix Pour et 5 voix Contre (Marie-Claire RICHARD, Patrick LEFEVRE, Thierry GITTON, Abbès DJANTI, Pascale SAMPOL)**.

6- Décision modificative n°1 du budget assainissement

Cette décision modificative n°01 du budget assainissement s'équilibre à 0.00 euros en fonctionnement et 83 532 euros en investissement.

Le Conseil adopte cette délibération à **l'unanimité**.

7- Décision modificative n°1 du budget eau

Cette décision modificative n°01 du budget eau s'équilibre à 0.00 euros en fonctionnement et est en suréquilibre en investissement.

Le Conseil adopte cette délibération à l'unanimité.

8- Décision modificative n°3 : modification des autorisations de programme, crédits de paiement

Le Conseil décide d'adopter les tableaux des autorisations de programme ci-dessous :

programme : DOCUMENTS (acquisitions documents pour les silos)

BUDGET PRINCIPAL

Montant de l'opération : 312 273,48

Durée de réalisation : 5 ans

		2009-2010	2011	2012	2013	CUMUL
		réalisé	prévu	prévu	prévu	
DEPENSES	Crédits prévisionnels	122 273,48	90 000,00	50 000,00	50 000,00	312 273,48
	Documents	122 273,48	90 000,00	50 000,00	50 000,00	312 273,48
BESOIN DE FINANCEMENT		122 273,48	90 000,00	50 000,00	50 000,00	312 273,48

programme : C'SAM - regroupement des services municipaux

BUDGET PRINCIPAL

Montant de l'opération : 5 642 913,03

Durée de réalisation : 5 ans

		2009	2010	2011	2012	2013 *	CUMUL
		réalisé	réalisé	réalisé	prévu	prévu	
DEPENSES	Crédits prévisionnels	600 000,00	48 428,72	1 047 684,31	3 946 800,00	455 000,00	5 642 913,03
	C'SAM - regroupement services	600 000,00	48 428,72	989 311,86	3 946 800,00	455 000,00	5 584 540,58
					dont 455 000 euros d'engager au 05/12/12 à payer sur 2013	ouverture de crédits pour règlement des engagements 2012 non soldés	
	avance forfaitaire			58 372,45			58 372,45
RECETTES	Crédits prévisionnels	0,00	215 049,34	136 175,00	2 651 682,45	0,00	3 002 906,79
	subventions	-	215 049,34	136 175,00	2 593 310,00		2 944 534,34
	avance forfaitaire				58 372,45		58 372,45
BESOIN DE FINANCEMENT		600 000,00	-166 620,62	911 509,31	1 295 117,55	455 000,00	2 640 006,24

* l'ouverture de crédit n'est pas prise en compte dans le cumul

programme : Centre international du graphisme et subsistance

BUDGET PRINCIPAL

Montant de l'opération : 18 993 051,54

Durée de réalisation : 5 ans

		2010	2011	2012	2013	2014	CUMUL
		réalisé avant création AP	réalisé	prévu	prévu	prévu	
DEPENSES	Crédits prévisionnels	977 712,00	479 405,54	1 872 400,00	11 379 280,00	4 284 254,00	18 993 051,54
	centre international du graphisme et subsistance	977 712,00	479 405,54	1 872 400,00	11 379 280,00	4 284 254,00	18 993 051,54
RECETTES	Crédits prévisionnels	-	798 554,19	918 650,00	5 377 669,00	5 085 127,00	12 180 000,19
	subventions		798 554,19	918 650,00	5 377 669,00	5 085 127,00	12 180 000,19
BESOIN DE FINANCEMENT			-319 148,65	953 750,00	6 001 611,00	-800 873,00	6 813 051,35

programme : REAMENAGEMENT DE LA SALLE DES FETES DE BROTTES

BUDGET PRINCIPAL

Montant de l'opération : 633 043,74

Durée de réalisation : 5 ans

		2009	2010	2011	2012	2013 *	CUMUL
		réalisé	réalisé	réalisé	prévu	prévu	
DEPENSES	Crédits prévisionnels	8 951,34	6 594,31	76 498,09	541 000,00	17 200,00	633 043,74
	réhabilitation salle des fêtes de Brottes	8 951,34	6 594,31	71 229,20	541 000,00	17 200,00	627 774,85
					dont 17 200 euros d'engager au 05/12/12 à payer sur 2013	ouverture de crédits pour règlements des engagements 2012 non soldés	
	avance forfaitaire			5 268,89			5 268,89
RECETTES	Crédits prévisionnels		0,00	0,00	133 090,89	0,00	133 090,89
	subventions		-		127 822,00		127 822,00
	avance forfaitaire				5 268,89		5 268,89
BESOIN DE FINANCEMENT		8 951,34	6 594,31	76 498,09	407 909,11	17 200,00	499 952,85

* l'ouverture de crédit de 17 200 euros n'est pas prise en compte dans le cumul

programme : REALISATION D'UN COMPLEXE CINEMATOGRAPHIQUE

Montant de l'opération : 8 264 771,00 HT

Durée de réalisation : 5 ans

BUDGET ANNEXE CINEMA HT

		2009	2010	2011	2012	2013 *	CUMUL
		réalisé	réalisé	réalisé	prévu		
DEPENSES	Crédits prévisionnels	35 104,26	394 117,60	2 469 876,68	5 365 672,46	721 650,00	8 264 771,00
	Réalisation complexe cinématographique	35 104,26	394 117,60	2 405 831,63	5 365 672,46	721 650,00	8 200 725,95
					dont 721 650 euros d'engager au 05/12/12 à payer sur 2013	ouverture de crédits pour règlement des engagements 2012 non soldés	
	avance forfaitaire			64 045,05			64 045,05
RECETTES	Crédits prévisionnels	0,00	25 000,00	1 250 490,61	3 990 231,39		5 265 722,00
	subventions		25 000,00	1 250 490,61	3 926 186,39		5 201 677,00
	avance forfaitaire				64 045,00		64 045,00
BESOIN DE FINANCEMENT		35 104,26	369 117,60	1 219 386,07	1 375 441,07		2 999 049,00

* l'ouverture de crédit n'est pas prise en compte dans le cumul

Il est demandé des votes séparés pour :

- Le Centre International du Graphisme : Le Conseil adopte cette modification d'autorisation de programme à raison de 28 voix pour et 5 abstentions (Marie-Claire RICHARD, Patrick LEFEVRE, Thierry GITTON, Abbès DJANTI, Pascale SAMPOL) ;
- Le complexe cinématographique : Le conseil adopte cette modification d'autorisation de programme à raison de 28 voix pour et 5 voix contre (Marie-Claire RICHARD, Patrick LEFEVRE, Thierry GITTON, Abbès DJANTI, Pascale SAMPOL) ;

Le reste de la délibération est adopté à l'unanimité.

9. Vote par anticipation des crédits d'investissement 2013

Le Conseil décide d'ouvrir les crédits suivants :

Sur le budget principal de la ville

N° de l'opération	Crédits ouverts en 2012	Ouverture de crédits en 2013	%
1060 - VOIRIE	1 323 140	211 702	16,00%
1197 - BATIMENTS ADMINISTRATIFS	4 022 196	60 332	1,50%
1290 - INFORMATIQUE	292 210	26 298	9,00%
1008 - ECLAIRAGE PUBLIC	269 180	67 295	25,00%
1301 - BATIMENTS SOCIOCULTURELS	1 040 598	156 089	15,00%
1353 - GRANDS PROJETS	11 794 665	1 179 466	10.00%

Sur le budget annexe de l'assainissement

N° de l'opération	Crédits ouverts en 2012	Ouverture de crédits en 2013	%
1356 - Assainissement	967 653	164 501	17.00%

Sur le budget annexe de l'eau

N° de l'opération	Crédits ouverts en 2012	Ouverture de crédits en 2013	%
1357 - eau	161 017	24 152	15.00%

Le Conseil adopte cette délibération à l'unanimité.

10- UCIA : abandon partiel de créance

Le Conseil décide d'abandonner 50% de la créance résiduelle, soit 5 743€ ; charge à l'UCIA de s'acquitter de l'autre moitié auprès du Trésor Public. Cet abandon est couvert par une provision constituée en 2001 et les crédits ouverts.

Le Conseil adopte cette délibération à l'unanimité.

11- Contrepartie à la mise à disposition de la Ville de CHAUMONT de la salle de conférence dans le cadre du CIG par le multiplexe cinématographique : versement d'une subvention d'investissement de 200 000€ au titre de la mutualisation

Le Conseil décide, à raison de 28 voix pour et 5 voix contre (Marie Claire RICHARD, Patrick LEFEVRE, Thierry GITTON, Abbès DJANTI, Pascale SAMPOL)

pour éviter de recourir à un emprunt sur le budget annexe, que le budget principal abonde, dès à présent, celui du multiplexe à hauteur 200 000€ sous la forme d'une subvention d'investissement.

12- Admissions en non-valeur

Madame le trésorier principal a informé la Ville qu'elle n'a pu mettre en recouvrement différents produits au titre du budget Principal de la Ville sur différents exercices.

Il convient donc d'admettre en non-valeur ces sommes, à savoir :

BUDGET VILLE

Année 2007	155,64 euros
Année 2008	63,80 euros
Année 2009	23,38 euros
Année 2011	98,89 euros
Année 2012	612,10 euros

Soit un total de 953,81 euros

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2012.
Le Conseil adopte cette délibération à l'unanimité.

13- Subventions et acomptes 2013 aux associations

Le Conseil décide d'allouer les subventions suivantes :

EDUCATION JEUNESSE ET SPORT				
compte budgétaire: 65 6574 025 DEJV		Crédit voté	138 000 €	100%
		Déjà attribué	134 150 €	97%
		Vote en cours	2 965 €	2%
		Solde	885 €	1%
DENOMINATION DE L'ASSOCIATION	ACTION	MONTANT DU VOTE	SOIT MONTANT TOTAL ACCORDE	OBSERVATIONS
Artisans du Monde	Petits déjeuners Pédagogiques	805,00	805,00	
Boxing Club	Vacances Toussaint	60,00	1 030,00	
Cercle des armes	Vacances Toussaint	240,00	720,00	
Cercle Hippique Cht-Choignes	Vacances Toussaint	200,00	1 200,00	
Cercle Hippique Cht-Choignes	Vacances Noël	100,00	1 300,00	
Chaumont Football Club	Vacances Toussaint	480,00	1 700,00	
Chaumont Football Club	Vacances Noël	180,00	1 880,00	
ECAC Basket	Vacances Toussaint	480,00	1 830,00	
ECAC Basket	Vacances Noël	180,00	2 010,00	
ECAC Rugby	Vacances Toussaint	120,00	760,00	
Cyclotourisme du pays chaumontais	Vacances Toussaint	120,00	120,00	
TOTAL		2 965,00 €		

compte budgétaire: 65 6574 025 DEJS		Crédit voté	2 500 €	100%
		Déjà attribué	0 €	0%
		Vote en cours	2 500 €	100%
		Solde	0 €	0%

DENOMINATION DE L'ASSOCIATION	ACTION	MONTANT DU VOTE	SOIT MONTANT TOTAL ACCORDE	OBSERVATIONS
CCHM	Acquisition logiciel	2 500,00 €	2 500,00 €	
	TOTAL	2 500,00 €		

compte budgétaire: 67 6745 025 SPOR		Crédit voté	81 419 €	100%
		Déjà attribué	75 434 €	93%
		Vote en cours	5 985 €	7%
		Solde	0 €	0%

DENOMINATION DE L'ASSOCIATION	ACTION	MONTANT DU VOTE	SOIT MONTANT TOTAL ACCORDE	OBSERVATIONS
Squadra 52	24 H solex	1 500,00 €	5 000,00 €	Solde 30%
Basic VTT	Descente combe Lavaux	150,00 €	500,00 €	Solde 30%
ECAC Triathlon	Bike and run	150,00 €	500,00 €	Solde 30%
Cercle Hippique Cht-Choignes	Sauts d'obstacles	360,00 €	1 690,00 €	Solde 30%
Cercle Hippique Cht-Choignes	Dressage	60,00 €	1 750,00 €	Solde 30%
Cercle Hippique Cht-Choignes	Coupe Haute-Marne	150,00 €	1 900,00 €	Solde 30%
Boxing Club de Chaumont	Gala de novembre	600,00 €	2 000,00 €	Solde 30%
Boxing Club de Chaumont	Gala de mars	600,00 €	3 400,00 €	Solde 30%
Chaumont Football Club	Tournoi jeunes	165,00 €	550,00 €	Solde 30%
ECAC Athlétisme	Champ. Cross janvier	300,00 €	1 000,00 €	Solde 30%
OMS	Corrida pédestre	750,00 €	3 200,00 €	Solde 30%
OMS	Forum des associations	300,00 €	3 500,00 €	Solde 30%
ASPTT Football	Tournoi jeunes du 23/06	150,00 €	500,00 €	Solde 30%
CFA	Tournoi de foot 05/04	150,00 €	500,00 €	Solde 30%
ECAC Basket	Challenge Meunier	300,00 €	1 000,00 €	Solde 30%
Chaumont Enduro 52	Endurance du 02/09	300,00 €	1 000,00 €	Solde 30%
	TOTAL	5 985,00 €		

compte budgétaire: 65 6574 025 SPOR		Crédit voté	493 730 €	100%
		Déjà attribué	481 987 €	98%
		Vote en cours	3 303 €	1%
		Solde	8 440 €	2%

DENOMINATION DE L'ASSOCIATION	ACTION	MONTANT DU VOTE	SOIT MONTANT TOTAL ACCORDE	OBSERVATIONS
ECAC Hand Ball	Complément subvention	1 500,00 €	12 580,00 €	
OMS	Suivant avenant	1 803,00 €	18 000,00 €	
	TOTAL	3 303,00 €		

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

compte budgétaire: 65 6574 025 FIN	Crédit voté	38 183 €	100%
	Déjà attribué	9 353 €	24%
	Vote en cours	3 500 €	9%
	Solde	25 330 €	66%

DENOMINATION DE L'ASSOCIATION	ACTION	MONTANT DU VOTE	SOIT MONTANT TOTAL ACCORDE	OBSERVATIONS
Plate forme technologique bois lycée Charles de Gaulle	Convention cadre	3 500,00 €	3 500,00 €	
	TOTAL	3 500,00 €		

Pour information :

Compte budgétaire	2041622	2042	6574	6745
Crédits votés tous services confondus	31 000,00 €	254 400,00 €	1 623 026,00 €	116 419,00 €
Crédits déjà attribués	31 000,00 €	179 400,00 €	1 395 280,54 €	110 409,00 €
Vote en cours subventions aux associations		0,00 €	37 598,20 €	5 985,00 €
Virements divers en cours			190 003,00 €	
solde crédits votés	0,00 €	75 000,00 €	144,26 €	25,00 €

Exercice 2013

Afin d'assurer pour les premiers mois de l'année 2013 la trésorerie nécessaire aux associations qui œuvrent pour l'intérêt local, il vous est proposé de voter les acomptes suivants qui seront versés à l'ouverture de l'exercice 2013.

RESSOURCES INTERNES

compte budgétaire: 65 6574 025 DRH				
DENOMINATION DE L'ASSOCIATION	ACTION	MONTANT DU VOTE	SOIT MONTANT TOTAL ACCORDE	OBSERVATIONS
COS		139 800,00 €	139 800,00 €	acompte de 60% de l'année 2012 (233000€)
	TOTAL	139 800,00 €	139 800,00 €	

DIRECTION DES SPORTS

compte budgétaire: 65 6574 025 SPOR

DENOMINATION DE L'ASSOCIATION	ACTION	MONTANT DU VOTE	SOIT MONTANT TOTAL ACCORDE	OBSERVATIONS
CVB 52	Acompte	154 000,00 €	154 000,00 €	Acompte de 90% de l'année 2012 (260000€) -80000 d'acompte déjà versé en 2012
Chaumont Football Club	Acompte	31 800,00 €	31 800,00 €	Acompte de 60% de l'année 2012 (53000€)
ECAC tennis	Acompte	4 902,00 €	4 902,00 €	Acompte de 60% de l'année 2012 (8170€)
O.M.S	Acompte	15 300,00 €	15 300,00 €	Acompte de 60% de l'année 2012 (25500€)
ECAC Hand Ball	Acompte	6 648,00 €	6 648,00 €	Acompte de 60% de 2012 (11080€)
Cercle Hippique Chaumont-Choignes	Acompte	11 826,00 €	11 826,00 €	Acompte de 60% de 2012 (19710€)
	TOTAL	224 476,00 €	224 476,00 €	

CULTURE ET PATRIMOINE

compte budgétaire: 65 6574 025 PAEC

DENOMINATION DE L'ASSOCIATION	ACTION	MONTANT DU VOTE	SOIT MONTANT TOTAL ACCORDE	OBSERVATIONS
MJC	Acompte	68 842,00 €	68 842,00 €	Acompte de 60% de l'année 2012
Festival de l'affiche	Acompte	108 000,00 €	108 000,00 €	Acompte de 60% de l'année 2012 dont 40000€ à verser en 2012
	TOTAL	176 842,00 €		

compte budgétaire: 67 6714 025 PAEC

DENOMINATION DE L'ASSOCIATION	ACTION	MONTANT DU VOTE	SOIT MONTANT TOTAL ACCORDE	OBSERVATIONS
	Biennale	750,00 €	750,00 €	
	Biennale	750,00 €	750,00 €	
	Biennale	750,00 €	750,00 €	
	TOTAL	2 250,00 €		

Prix qui seront versés en début d'année 2013 à la suite d'une décision prise par le Maire, en vue d'individualiser les prix après nomination des lauréats.

Il est demandé des votes séparés pour :

- Le Cercle Hippique de Chaumont-Choignes : Gérard GROSLAMBERT ne prend pas part au vote : Le Conseil adopte cette subvention à l'unanimité.
- Le C.C.H.M. : Céline BRASSEUR-MAIZIERE et Gérard GROSLAMBERT ne prennent pas part au vote : Le Conseil adopte cette subvention à l'unanimité.
- L'O.M.S. : Gérard GROSLAMBERT et Patrick LEFEVRE ne prennent pas part au vote : Le Conseil adopte cette subvention à l'unanimité.
- La M.J.C. : Patrick LEFEVRE ne prend pas part au vote : Le Conseil adopte cette subvention à l'unanimité.
- Le C.F.A. : Abbès DJANTI ne prend pas part au vote : Le Conseil adopte cette subvention à l'unanimité.
- Le Festival de l’Affiche : Gérard BOCQUILLON ne prend pas part au vote : Le Conseil adopte cette subvention à l'unanimité.

Le conseil adopte le reste des demandes de subvention à l'unanimité.

14. Tarifs 2013

Les tarifs ont été augmentés d'environ 2% et seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2013.

Tarifs des concessions dans tous les cimetières de la Ville

**PRIX D'ACHAT DU TERRAIN FIXE
PAR DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Augmentation de 2% - Les prix doivent être divisibles par 3
2/3 des redevances sont perçues par la Ville et 1/3 par le CCAS

DUREE	PRIX DU TERRAIN						Minimum : 2m ² Maximum : 4m ²
	2 m ²		3 m ²		4 m ²		
	2012	2013	2012	2013	2012	2013	
CINQUANTENAIRE	420,00	429,00	651,00	666,00	840,00	858,00	Sauf décision spéciale du Conseil Municipal
TRENTENAIRE	195,00	198,00	291,00	297,00	390,00	399,00	Art. 55 du règlement général des cimetières
TEMPORAIRE (15 ans)	57,00	60,00	84,00	87,00	114,00	117,00	

CASE DE COLUMBARIUM

	2012	2013
15 ans	510,00	522
30 ans	714,00	729

AGRANDISSEMENT DE CONCESSION		1m ² en sus	
		2012	2013
CINQUANTENAIRE	prix du terrain	216	222
TRENTENAIRE	prix du terrain	99,00	102
TEMPORAIRE	prix du terrain	30,00	30,00

CAVEAU PROVISoire

droit d'entrée 2012	30,00
droit d'entrée 2013	30,00

Premier mois : GRATUIT

Au-delà du premier mois et jusqu'au 12ème mois

2012	45
2013	48

BROTTEs

DUREE	PRIX DU TERRAIN							
	2m ²		3m ²		4m ²		M ² supplémentaire	
	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013
CINQUANTENAIRE	207,00	213	312,00	318	417,00	426	105,00	108
TRENTENAIRE	57,00	60	84,00	87	114,00	117	30,00	30
TEMPORAIRE (15 ans)	30,00	30	42,00	45,00	57,00	60	15,00	15

DIRECTION DES AFFAIRES ECONOMIQUES

DROITS DE PLACE 2012 : PROPOSITIONS 2013

<u>OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC</u>	TARIFS 2012	TARIFS 2013
<u>ETALAGES</u>		
* par jour et par m ²	1,22	1,24
* par an (environ 5 mois d'utilisation) au m ²	32,23	32,87
* exposition de véhicules par an et m ²	32,23	32,87
<u>TERRASSES NON COUVERTES</u>		
* par jour et m ²	1,22	1,24
* par an (environ 5 mois d'utilisation) au m ²	22,34	22,79
<u>TERRASSES FERMEES ET COUVERTES</u>		
* par an et m ²	37,28	38,03
<u>SAILLIES MOBILES</u>		
* bannes (par an et par mètre linéaire)	4,69	4,78
<u>PANNEAUX IMPLANTES SUR LE DOMAINE PUBLIC OU FIXES SUR LES BATIMENTS COMMUNAUX</u>		
Prix annuel à l'unité	84,25	85,94
<u>FETES FORAINES</u>		
<u>FÊTE DE PÂQUES :</u>		
* 1ère semaine avec deux dimanches	2,14	2,18
* forfait de 151 à 200 m ²	195,18	199,08
* de 201 à 250 m ²	260,25	265,46
* plus de 250 m ²	347,06	354,00
<u>FÊTE DU 11 NOVEMBRE* :</u>		
* 1ère semaine avec deux dimanches	1,73	1,73
* forfait de 151 à 200 m ²	162,69	162,69
* de 201 à 250 m ²	238,58	238,58
* plus de 250 m ²	325,33	325,33

<u>HORS fête foraine</u>		
* à la journée et par m ²	0,20	0,20
<u>VEHICULES (droits pour la durée de la fête)</u>		
* à usage d'habitation	11,93	12,17
* servant au matériel	6,53	6,66
<u>CIRQUES - MENAGERIES - EXPOSITIONS DIVERSES</u>		
* par m ² et par jour	0,31	0,32
* minimum de perception	22,13	22,57
<u>VENTES AMBULANTES</u>		
camion destiné à la vente ambulante 10m ² redevance trimestrielle non fractionnelle	132,60	135,25

* Fête foraine du 11 Novembre : tarifs inchangés en raison d'une fréquentation moindre à cette saison.

<u>MARCHÉ COUVERT</u>	TARIFS 2012	TARIFS 2013 +2%
<u>ABONNÉS :</u>		
Cases ML	1,89	1,93
Bancs ML	0,97	0,99
Extérieurs ML	0,92	0,94
<u>SAISONNIERS</u>		
Cases ML	2,24	2,28
Bancs ML	1,12	1,14
Extérieurs ML	1,12	1,14
<u>PASSAGERS</u>		
Cases ML	2,75	2,81
Bancs ML	1,38	1,41
Extérieurs ML	1,28	1,31
<u>LOCATION DU MARCHÉ COUVERT</u>		
1 chèque de caution d'un montant de 500 € (chèque à l'ordre du Trésor public)		

A LA JOURNÉE :		
- organisation de manifestations d'intérêt général		gratuit
- associations locales (syndicats, comités d'entreprises...)	105,26	107,37
- associations extérieures	157,95	161,11
- associations commerciales ou commerces	315,84	322,16
LE WEEK END :		
- organisation de manifestations d'intérêt général		gratuit
- associations locales (syndicats, comités d'entreprises...)	157,95	161,11
- associations extérieures	231,64	236,27
- associations commerciales ou commerces	473,84	483,32
Le marché couvert ne sera pas mis à disposition des particuliers (baptême, mariage..)		

* Location chalets : Les tarifs 2012 feront l'objet d'une prochaine délibération. Dans l'attente, les tarifs 2012 pour la location des chalets restent applicables.

<u>LOCATION DE CHALETS</u>	TARIFS 2012
Une journée	16,63
Un week end	31,06
1 semaine	110,57
2 semaines	165,95
Marché de Noël	153,00
Marché de Noël- caution : 1 chèque d'un montant de 150 € à l'ordre du Trésor Public	

DIRECTION LOGISTIQUE

LOCATION DE MATERIEL ET PRESTATIONS DE SERVICE

	TARIFS CHAUMONT		TARIFS EXTERIEURS	
	2012	2013 (+2% arrondi)	2012	2013 (+2% arrondi)
1. Tarification horaire d'engins pour intervention suite à des accidents, incendies et à titre exceptionnel dans quelques communes environnantes. (compté départ / retour ateliers - y compris chauffeur et carburant)				

• balayeuse aspiratrice RAVO	85,30	87,00	104,20	106,28
• camions > à 3 T 500	61,20	62,40	75,70	77,21
• camion < à 3 T 500	53,60	54,65	64,50	65,79
• nacelle (l'heure)	76	77,52	97,00	98,94
2. Main d'œuvre (l'heure)	24	24,50	25,00	25,50
3. location de matériel et mobilier				
A. Location simple (sans montage ni transport) pour des matériels à prendre et à restituer aux ateliers (la journée)				
• grille caddy métallique 2x1 m sur pieds	3,00	3,05	4,20	4,28
• plancher - le m ²	3,40	3,47	4,10	4,18
• chaise coquille ou plastique - l'unité	1,20	1,22	1,50	1,53
• barrière - l'unité	2,20	2,24	3,00	3,06
• table de brasserie - l'unité	3,20	3,26	4,30	4,38
• banc - l'unité	2,30	2,35	3,60	3,67
• praticable - l'unité	10,70	10,90	12,00	12,24
B. Location de matériel avec transport et montage Ces deux types de matériel doivent être obligatoirement montés par les services techniques				
• plancher - le m ²	5,30	5,40	6,80	6,94
• tribune avec 220 sièges et couverture (contrôle par organisme agréé à la charge du locataire)	1822,50	1858,95	2045,00	2085,90

Les tarifs sont TTC.

Un chèque de caution d'un montant de 500,00 € à l'ordre du Trésor public est demandé pour chaque réservation de salle.

Un chèque de caution d'un montant de 1000,00 € à l'ordre du Trésor public est demandé pour chaque demande d'utilisation du piano à l'auditorium ou la salle des fêtes de Chaumont.

Un week-end gratuit (hors frais de chauffage 31,20 € TTC) par an est accordé aux associations locales sur la salle des fêtes de Brottes ou Patronage Laïque ou Espace Robert Genest ou Auditorium.

Un week-end gratuit (hors frais de chauffage 135,25 € TTC) par an est accordé aux associations locales sur la salle des fêtes de Chaumont organisant des spectacles.

Pour information :

Un accord de piano s'élève à 83,25 € TTC.

Les tarifs d'hiver correspondent à la période du 1^{er} octobre au 30 avril.

- Mise à disposition de toutes les salles (chauffage compris) + prestation ménage à titre gracieux uniquement pour :

- Office des Aînés
- Harmonie municipale
- Batterie fanfare
- Services de la ville de Chaumont
- Association munie d'une convention

- Mise à disposition de la salle à titre gracieux uniquement pour :

- APM (Association du personnel Municipal de la ville de Chaumont)
- Etablissements scolaires publiques et privés
- Partis Politiques : gratuité uniquement pour des réunions publiques dans toutes les salles sauf l'auditorium, la rotonde et la salle des fêtes de Chaumont
- Pompiers de Chaumont
- Associations caritatives dont la manifestation est organisée au profit d'œuvres caritatives (fournir obligatoirement un document justifiant que les bénéfices sont versés auprès d'une association caritative)
- Les cérémonies Patriotiques
- Les associations d'utilité publique (fournir obligatoirement un document justifiant être association reconnue d'utilité publique)
- Les syndicats : gratuité uniquement pour une action syndicale

- Salle de réunion - Sarazin (salle RDC) : Espace Bouchardon
87 rue Victoire de la Marne
52000 CHAUMONT

Redevances 2013 (+2% arrondi)

	Tarif été par jour ménage compris	Tarif hiver par jour ménage compris
Association locale	Gratuit	Gratuit
Association extérieure et comité d'entreprise	32,25 €	56,20 €
Autre	53,10 €	77,50 €

- GUERY : 20 rue Jules Tréfousse 52000 CHAUMONT

**Redevances 2013
(+ 2 arrondi)**

	Redevances 2012		Tarif été par jour	Tarif hiver par jour
	Tarif été par jour ménage compris	Tarif hiver par jour ménage compris		
Association locale	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Association extérieure et comité d'entreprise	28,05 €	41,60 €	27,50 €	40,80 €
Autre	38,45 €	53,25 €	37,70 €	52,00 €

- SALLE DES FÊTES DE BROTTES : rue du Moulin à vent 52000 BROTTES

PATRONAGE LAÏQUE : 10 rue du Patronage Laïque 52000 CHAUMONT

TARIF PAR JOUR EN SEMAINE

Redevances 2013 (+ 2 % arrondi)

	Eté	Hiver
Association locale	Gratuit	31,20 €
Association extérieure Et comité d'entreprise	156,10 €	187,30 €
Autre	208,10 €	239,30 €

TARIF PAR WEEK END (SAMEDI ET DIMANCHE)

Redevances 2013 (+ 2% arrondi)

	Eté	Hiver
Association locale	145,65 €	176,90 €
Association extérieure Et comité d'entreprise	208,10 €	239,30 €
Autre	260,10€	291,30 €

- **AUDITORIUM** : 1^{er} étage Espace Bouchardon
87 rue Victoire de la Marne 52000 CHAUMONT

TARIF PAR JOUR EN SEMAINE (ménage compris)

Redevances 2013 (+ 2% arrondi)

	Eté	Hiver	Utilisation du piano accord compris	Option rotonde
Association locale	Gratuit	Gratuit	298,55 €	Gratuit
Association extérieure et comité d'entreprise	156,10 €	171,70€	312,10 €	72,80 €
Autre	478,60 €	494,20€	312,10 €	104,10 €

TARIF EN WEEK-END (SAMEDI ET DIMANCHE) (ménage compris)

Redevances 2013 (+ 2% arrondi)

	Eté	Hiver	Utilisation du piano accord compris	Option rotonde
Association locale	104,10 €	119,65 €	298,55 €	Gratuit
Association extérieure et comité d'entreprise	208,10 €	223,70 €	312,10 €	72,80 €
Autre	520,20 €	546,30 €	312,10 €	104,10 €

Prestation de ménage proposée :

	TARIF 2013 (+ 2% arrondi)	TARIF 2012
Salle des fêtes de Brottes	96,80 €	94,90 €
Espace Robert Genest	96,80 €	94,90 €
Patronage Laïque	96,80 €	94,90 €
Remplacement de clé sécurisée perdue	68,35 €	67,00 €

- SALLE DES FÊTES : 10 rue de Lorraine 52000 CHAUMONT

TARIF PAR JOUR EN SEMAINE

Redevances 2013 (+ 2% arrondi)

	Eté	Hiver	Utilisation du piano accord compris
Association locale	Gratuit	135,25 €	298,55 €
Association extérieure et comité d'entreprise	520,20 €	655,45 €	312,10 €
Autre	832,30 €	967,60 €	312,10 €

TARIF PAR WEEK-END (SAMEDI ET DIMANCHE)

Redevances 2013
(+ 2% arrondi)

Redevances 2012

	Eté	Hiver	Utilisation du piano accord compris	Eté	Hiver	Utilisation du piano accord compris
Association locale	312,10 €	447,40 €	298,55 €	306,00 €	438,60 €	292,70 €
Association extérieure et comité d'entreprise	832,30 €	967,60 €	312,10 €	816,00 €	948,60 €	306,00 €
Arbre de Noël uniquement samedi ou dimanche Association extérieure et comité d'entreprise		655,45 €	312,10 €		642,60 €	306,00 €
Autre	1040,40 €	1175,70 €	312,10 €	1020,00 €	1152,60 €	306,00 €

Prestations de ménage proposées (pour la salle des fêtes de Chaumont):

	TARIF 2013 (+2% arrondi)	TARIFS 2012
Hall	20,80 €	20,40 €
WC	20,80 €	20,40 €
salle	52,02 €	51,00 €
scène	31,20 €	30,60 €
bar	20,80 €	20,40 €
loges	41,60 €	40,80 €

	TARIF 2013 (+2% arrondi)	TARIF 2012
Installation et démontage des fauteuils	41,60 € les 100	40,80 € les 100
Installation et / ou démontage des fauteuils	20,80 € les 100	20,40 les 100
Avant scène de 2 m montage et démontage	71,30 €	69,90 €
Avant-scène de 2 m montage	35,65 €	34,95 €
Avant-scène de 2 m démontage	35,65 €	34,95 €
Remplacement de clé sécurisée perdue	68,35 €	67,00 €

- SALLE EXPOSITION : Espace Bouchardon
87 rue Victoire de la Marne 52000 CHAUMONT

TARIF PAR JOUR EN SEMAINE

	Redevances 2013 (+2% arrondi)		Redevance 2012	
	Eté	Hiver	Eté	Hiver
Associations, peintres, artistes, créateurs locaux	Gratuit	11,45 €	Gratuit	11,20 €
Associations, peintres, artistes, créateurs extérieures	24,00 €	44,80 €	23,50 €	43,90 €

TARIF PAR WEEK-END (SAMEDI ET DIMANCHE)

(+2% arrondi) Redevances 2013
Redevance 2012

	Eté	Hiver	Eté	Hiver
Associations, peintres, artistes, créateurs locaux	Gratuit	20,80 €	Gratuit	20,40 €
Associations, peintres, artistes, créateurs extérieures	31,20 €	62,45 €	30,60 €	61,20 €

Prestation de ménage proposée :

	Redevance 2013 (+2% arrondi)	Redevance 2012
	TARIF	TARIF
Salle exposition	51,00 €	50,00 €

EDUCATION JEUNESSE SPORTS

1 - Piscines Gagarine et du cavalier :

Catégories				cartes de 10 entrées		
	2011	2012	2013 majoration de 2%	2011	2012	2013 majoration de 2%
Classes d'âge						
Enfant de moins de 6 ans						Gratuit
Enfant de 6 à 15 ans						
Piscine Gagarine						
Piscine d'été du Cavalier)	1,50	1,55	1,60	10,30	10,50	10,70
Lycéen, apprenti, étudiant, chômeur, RSA, visiteur accompagnateur						
Piscine Gagarine						
Piscine d'été du Cavalier	2,10	2,15	2,20	15,70	16,00	16,30
A partir de 16 ans						
Piscine Gagarine						
Piscine d'été du Cavalier	2,70	2,75	2,80	21,10	21,50	21,95
Groupes centres de loisirs Piscine du Cavalier de 10h à 13h30						
Enfant de moins de 6 ans						Gratuit
1 accompagnateur pour 6 enfants						Gratuit
Enfant de 6 à 14 ans	0,60 /enfant	0,60 /enfant	0,60 /enfant			
Club 1000 jeunes, Maison du Temps Libre, Maison des Loisirs, CLSH de Chaumont	Gratuit	Gratuit	Gratuit			
1 accompagnateur pour 8 enfants	Gratuit	Gratuit	Gratuit			
Accompagnateur supplémentaire par rapport A la norme exigée de 1 pour 8	1,40	1,43	1,45			
Cartes d'entrée (validité de 3 mois)		90,00	91,80			

2 - leçons de natation données par un mns

Leçons de natation	Tarif à l'unité			Carte de 10 leçons		
	2011	2012	2013 majoration 2%	2011	2012	2013 majoration 2%
Leçons collectives (4 à 8 personnes) durée 30 à 40 minutes	5,30	5,40	5,50	44,70	45,60	46,50
leçons individuelles durée 30 minutes	9,10	9,30	9,50	72,70	74,15	75,65
Activité aquabulles				Carte de 10 séances		
réservée aux adultes non nageurs				40,30	41,10	41,90

3 - piscine gagarine : écoles et groupements

ECOLES ET GROUPEMENTS			
Tarif pour une ligne d'eau ou le petit bain			
Hors ouverture au public - durée 1 heure -			
	2011	2012	2013 majoration de 2%
Enfants des écoles primaires de Chaumont	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Enfants des écoles primaires extérieures à Chaumont	17,90	18,30	18,65
Collèges, lycées de Chaumont	16,20	16,50	16,85
Collèges, lycées extérieurs à Chaumont	32,00	32,60	33,25
Formation encadrée par la D.D.J.S. : la séance	8,20	8,40	8,60
Militaires, gendarmes, écoles de gendarmerie	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Sections médicalisées	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Sapeurs-pompiers pour cours de sauvetage	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Société chaumontaise de natation	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Club chaumontais de natation comptant au moins 25 licenciés	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Société et groupements non sportifs chaumontais			
De 1 à 10 personnes - l'heure	6,50	6,60	6,75
De 11 à 20 personnes - l'heure	16,90	17,20	17,55
Par personne en plus - l'heure	0,50	0,50	0,50
Société et groupements sportifs extérieurs à chaumont			
De 1 à 10 personnes - l'heure	13,00	13,30	13,55
De 11 à 20 personnes - l'heure	23,15	23,60	24,05
Par personne en plus - l'heure	1,00	1,00	1,00

Forfait maximum y compris forfait horaire	41,30	42,10	42,95
Société et groupements non sportifs extérieurs à chaumontais			
De 1 à 10 personnes - l'heure	13,00	13,30	13,55
De 11 à 20 personnes - l'heure	23,15	23,60	24,05
Par personne en plus - l'heure	1,00	1,00	1,05
Forfait maximum y compris forfait horaire	41,30	42,10	42,95

4 - bassin Jean Masson

	pour une classe / groupe			durée
	2011	2012	2013 majoration 2%	
Ecoles maternelles et primaires de Chaumont	Gratuit	Gratuit	Gratuit	1H00
Ecoles maternelles et primaires extérieures à Chaumont	9,60	9,80	10,00	1H00
Sections médicalisées	Gratuit	Gratuit	Gratuit	1H00
Associations ou organismes chaumontais	7,45	7,60	7,75	1H00
Associations ou organismes extérieurs à Chaumont	16,50	16,80	17,15	1H00

5 - activités aquatiques

Tableau I

Tarifs activités 5/6 ans à la Piscine Gagarine (30 minutes) "Zigot'eau" (30 minutes) et les "Astéries" aquagym pour les personnes de plus de 60 ans (50 minutes) au bassin Jean MASSON. Le paiement s'effectuera en début de trimestre.

TRANCHES DE QUOTIENTS	tarif suivant le nombre de personnes d'un même foyer fréquentant des activités (par trimestre)							
	Pour 1 personne		Pour 2 personnes		Pour 3 personnes		Pour 4 personnes	
	2012	2013 majoration 2%	2012	2013 majoration 2%	2012	2013 majoration 2%	2012	2013 majoration 2%
A B C	14,30	14,60	24,00	24,50	31,10	31,70	33,25	33,90
D E	19,60	20,00	35,40	36,10	47,90	48,85	55,20	56,30
F G	24,00	24,50	43,10	43,95	59,40	60,60	70,90	72,30

H I	28,50	29,05	52,30	53,35	72,50	73,95	88,40	90,15
J - Extérieurs	31,10	31,70	57,50	58,65	80,60	82,20	98,80	100,78

Ce tableau correspond au mode de calcul unique pour définir le quotient familial d'une famille chaumontaise.

Tableau II

En cas d'annulation de créneaux par un manque de moniteur ou un problème technique la cotisation sera modifiée selon le tableau suivant :

Cotisation du trimestre pour les séances d'aquagym et bébés nageurs	
pour 0 - 1 -2 séances annulées	Cotisation entière
pour 3 - 4 - 5 - 6 séances annulées	Moitié de la cotisation
à partir de 7 séances annulées	Gratuit

Tableau III

Activité aquatique : femmes enceintes "deux vies pour un bassin" : 1 heure

Catégorie Tarifaire	entrée individuelle		carte de 10 entrées	
	2012	2013 majoration 2%	2012	2013 majoration 2%
Future maman	2,75	2,80	23,05	23,50

Tableau IV

Un tarif spécifique Aquagym piscine Gagarine (adultes tout âge) est mis en place afin de ne pas concurrencer les activités aquagym que propose l'Association des Orques Chaumontais. Le paiement s'effectuera en début de trimestre.

TRANCHES DE QUOTIENTS	tarif suivant le nombre de personnes d'un même foyer fréquentant des activités de l'aquagym à la piscine gagarine (par trimestre)							
	Pour 1 personne		Pour 2 personnes		Pour 3 personnes		Pour 4 personnes	
		2013		2013		2013		2013
A B C		21,90		36,75		47,55		50,85
D E		30,00		54,15		73,30		84,45
F G		36,75		65,95		90,90		108,45
H I		43,60		80,05		110,95		135,25
J - Extérieurs		47,55		88,00		123,30		151,15

Ce tableau correspond au mode de calcul unique pour définir le quotient familial d'une famille chaumontaise.

6 - gymnases

Catégories tarifaires	gymnase		demi gymnase		durée
	2012	2013 majoration 2%	2012	2013 majoration 2%	
Ecoles primaires de Chaumont	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	1H00
Ecoles primaires extérieures à Chaumont	9,80	10,00	4,90	5,00	1H00
Collèges, lycées de Chaumont *	14,80	15,10	7,30	7,45	1H00
Collèges, lycées extérieurs à Chaumont	28,15	28,70	14,00	14,30	1H00

Sociétés sportives de Chaumont	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	1H00
Sociétés et groupements non sportifs de Chaumont	8,60	8,75	14,10	14,40	1H00
Sociétés et groupements extérieurs à Chaumont	17,10	17,45	8,60	8,75	1H00

* lycée Bouchardon : gratuité de 80 heures par semaine (55 créneaux horaires) jusqu'en 2013

* lycée Haut du Val : gratuité de 30 heures hebdomadaires (20 créneaux horaires) Jusqu'en 2013

* collèges Louise Michel et Rochotte : gratuité jusqu'en 2016.

7 - Activités sportives terrestres

	Activités sportives terrestres	Activités sportives terrestres	durée
	2012	2013 majoration 2%	
Centres de loisirs municipaux - CLSH - animations vacances-services municipaux	gratuit	gratuit	1h45
Centres de loisirs chaumontais et groupes chaumontais			
de 0 à 5 personnes	9,20	9,40	1h45
de 6 à 12 personnes	17,30	17,65	1h45
Centres de loisirs extérieurs, centres de vacances extérieurs et groupes extérieurs			
de 0 à 5 personnes	11,00	11,20	1h45
de 6 à 12 personnes	25,00	25,50	1h45
Individuels	1,95	2,00	1H45
Ecoles primaires de Chaumont	gratuit	gratuit	1h45

Institut scolaire spécialisé de Chaumont	gratuit durant le temps scolaire	gratuit durant le temps scolaire	1h45
Ecoles primaires hors Chaumont	1,45/personne ou 13,60 la séance (max. 12 personnes)	1,50/personne ou 13,85 la séance (max. 12 personnes)	1h45
Institut scolaire spécialisée hors Chaumont	1,45/personne ou 13,60 la séance (max. 12 personnes)	1,50/personne ou 13,85 la séance (max. 12 personnes)	1h45
Collèges et lycées de Chaumont	1,10/personne ou 8,70 la séance (max. 12 personnes)	1,15/personne ou 8,85 la séance (max. 12 personnes)	1h45
Collèges et lycées hors Chaumont	1,95/personne ou 17,10 la séance (max.12 personnes)	2,00/personne ou 17,45 la séance (max.12 personnes)	1h45

8 - mise à disposition de la salle Jean Masson pour concerts et/ou spectacles :

CATEGORIES TARIFAIRES	automne - hiver				printemps - été			
	dimanches et jours fériés		autres jours		dimanches et jours fériés		autres jours	
	2012	2013 majoration de 2%	2012	2013 majoration de 2%	2012	2013 majoration de 2%	2012	2013 majoration de 2%
associations locales	181,05	184,65	126,30	128,85	181,05	184,65	126,30	128,85
associations extérieures	307,40	313,55	216,85	221,20	307,40	313,55	216,85	221,20
groupements commerciaux ou autres	722,30	736,75	542,20	553,05	631,70	644,35	451,65	460,70
Pendant automne - hiver frais de chauffage en plus	37,80	38,55						

9 - utilisation des gymnases à des fins non sportives

Spectacles, théâtres, conférences, expositions, repas, congrès, salons et autres

Le gymnase sera loué à condition que cela ne gêne pas la pratique

et le montant de la redevance sera aligné sur les tarifs de la salle des fêtes de BROTTES.

Le conseil adopte à l'unanimité ces tarifs applicables au 1^{er} janvier 2013.

15. Espace dédié aux services publics de formation professionnelle et d'insertion : révision du plan de financement prévisionnel

La Ville de Chaumont a été sollicitée par ses partenaires de la Région et du Département pour porter l'opération d'acquisition / réhabilitation de l'ancien site des Ateliers du Viaduc à Brottes, afin d'y accueillir des organismes de formation professionnelle et d'insertion.

En dépenses, le projet retenu s'appuie sur le respect d'une démarche environnementale BBC (bâtiment de basse consommation énergétique), voire respectant les critères « passivhaus » qui correspond à la démarche Agenda 21 portée par la Ville.

En recettes, le plan de financement initial a été modifié compte tenu de la réorientation des demandes par le Conseil général et par les services de l'Etat vers d'autres sources de financement, et en raison de l'identification de co-financements complémentaires (liés au caractère environnemental exemplaire du projet de réhabilitation du bâtiment 2).

Le Conseil général a réorienté la demande de crédits exceptionnels de la Ville vers le Fonds d'Aide aux Villes (FAV). La Préfecture de Région a réorienté la demande de Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) vers le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER). D'autres sources de financement sont appelées à être sollicitées : subventions sur la performance énergétique des bâtiments réhabilités (ADEME, EDF-GIP 52).

Le montant de l'investissement résiduel à la charge de la Ville et la charge de l'emprunt devront être couverts par les loyers acquittés par les locataires.

Evolution du plan de financement :

Plan de financement initial (5 novembre 2011)			Plan de financement révisé (14 décembre 2012)		
Dépenses	En € HT		Dépenses	En € HT	
Acquisition	300 000		Acquisitions (<i>inc. frais</i>)	305 000	
Frais de notaire	25 000		Assainissement	54 200	
Prestations intellectuelles	45 000		Prestations intellectuelles	48 100	
Travaux d'aménagement	405 000		Travaux d'aménagement	473 200	
	775 000			880 500	
Recettes	En €		Recettes	En €	
Union européenne (FEADER)	180 000	23%	Union européenne (FEDER)	276 240	31%
Conseil régional	126 000	16%	Conseil régional	140 000	16%
Conseil général	75 000	10%	Conseil général (FAV)	90 000	10%
GIP Haute-Marne	116 250	15%	GIP 52	132 075	15%
Ville de Chaumont	277 750	36%	ADEME	10 000	1%
	775 000		EDF	4 000	0%
			Ville de Chaumont	228 185	26%
				880 500	

Sous réserve d'obtention des co-financements susmentionnés,

Le Conseil décide, **à l'unanimité**, d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

16- Accès aux nouvelles technologies dans les écoles primaires et à la médiathèque les Silos

La Ville de Chaumont a souhaité équiper d'outils pédagogiques novateurs en matière de technologies de l'information et de la communication pour l'éducation (TICE) :

- les écoles élémentaires et pré-élémentaires réparties sur son territoire
- le centre culturel du Val-André
- la médiathèque Les Silos

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Dépenses :

€ HT	2010	2011	2012	2 013	Total
Équipement informatique	139 820.00	85 940.00	48 510.00	79 524.45	353 794,45
Divers (câblage, électricité, etc.)	23 891.49	10 314.06	5 000.00	7 000.00	46 205,55
	163 711,49	96 254,06	53 510,00	86 524,45	400 000,00

Recettes :

Union européenne (FEDER) :	160 000,00€ (40%)
Réserve parlementaire :	50 000,00 € (12,5%)
Ville de Chaumont :	190 000,00 € (47,5%)
	<u>400 000,00 €</u>

Le Conseil décide, **à l'unanimité**, d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les financements susmentionnés et à signer les documents afférant à la mise en œuvre de cette opération.

URBANISME

** Départ de Monsieur le Maire qui donne pouvoir à M. GROSLAMBERT.
Monsieur GROSLAMBERT préside la séance.*

17. Convention de servitude pour le passage d'une ligne électrique à Basse Tension

Le Conseil décide, **à l'unanimité**, de :

- Autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de servitude avec Electricité Réseau Distribution France pour le passage et l'entretien d'un réseau basse tension sur les parcelles BN n°205, n°208 et BV n°23, propriétés de la Ville de Chaumont.
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

18. Transfert de propriétés au Conseil général suite à la restructuration des collèges Louise Michel et Rochotte

Après en avoir délibéré,

Le Conseil décide, **à l'unanimité** :

- d'adopter le principe d'une cession gratuite au profit du Conseil Général de la Haute-Marne des biens immobiliers suivants et affectés à l'enseignement secondaire :
 - Parcelle cadastrée section BH n°358, sis lieudit « rue du Clos Voillemin », pour une surface de 27589 m²,
 - Parcelle cadastrée section AV n°144 en partie, sis 3bis rue Ampère, pour une surface d'environ 420 m²

- Parcelle cadastrée section AV n°218, sis lieudit « côte de Chaumont », pour une surface de 260 m²,
- Parcelle cadastrée section AV n°128 en partie, sis lieudit « côte de Chaumont », pour une surface d'environ 6060 m²
- de dire que les surfaces définitives seront établies après la réalisation d'un document d'arpentage aux frais du Conseil Général,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour conclure lesdites opérations.

* Retour de Monsieur le Maire.

19. Rachat à CHAUMONT HABITAT du terrain sis rue des Tanneurs

Le Conseil décide, à l'unanimité, de :

- racheter à CHAUMONT HABITAT une partie de la parcelle sise 3, rue des Tanneurs, cadastrée section AC n°199p pour environ 8a 93ca, au prix de 22.000,00 €.
- donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

20. Travaux sur bâtiments communaux- dépôt d'une demande d'autorisation d'utilisation du sol

Le Conseil décide, à l'unanimité, de :

- Autoriser le Maire à déposer les demandes d'utilisation du sol afférentes à la réalisation desdits travaux,
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour conclure lesdites opérations.

21. Rétrocession à Monsieur Olivier DORE des parcelles de terre sises lieudit « Les Hauts Poiriers »

Le Conseil décide de :

- rétrocéder à Monsieur Olivier DORE les parcelles sises lieudit « Les Hauts Poiriers », cadastrées section YB n°3 pour 3ha 67a 80ca, YB n°4 pour 16ha 90a 40ca, YB n°15 pour 12ha 23a 20ca et YB n°16 pour 28ha 79a 50ca, soit une contenance totale de 61ha 60a 90ca, au prix de 200.000,00 €.
- donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

22. Convention de servitude pour l'extension du réseau gaz MPB- Alimentation de deux postes de détente gaz

Le Conseil décide de :

- Autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de servitude avec Gaz réseau Distribution France pour le passage et l'entretien d'une extension de réseau gaz MPB sur la parcelle BV n°23, propriété de la Ville de Chaumont.
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

23. Convention de servitude pour le passage d'une canalisation pour la distribution d'eau potable pour la commune de Montsaon

Le Conseil décide, à l'unanimité, de :

- autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de servitude avec le Syndicat des Eaux d'Orges représenté par son président pour le

passage et l'entretien d'une canalisation sur la parcelle cadastrée sur le territoire de SEMOUTIERS section 339 ZH n°34, propriété de la Ville de Chaumont,

- donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

24. Mise en place d'une servitude d'utilité publique de restriction d'usage- secteur gare

Le Conseil décide de :

- autoriser Monsieur le Maire à demander à monsieur le Préfet l'établissement d'une servitude d'utilité publique de restriction d'usage à asseoir sur les parcelles communales cadastrées section AZ n°389, 390 et 397 pour une surface de 13848m²,
- * demander à ce que les usages futurs dudit site soient circonscrits à l'occupation actuelle, à savoir des espaces de voirie ou de stationnements.

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

25. Aménagement de la forêt communale de CHAUMONT et BROTTEES- Distraction/ Soumission au régime forestier

En découlent les modifications foncières suivantes :

1. Une distraction du régime forestier s'impose pour acter de modifications foncières découlant de divisions et/ou de regroupements de parcelles forestières

TERRITOIRE COMMUNAL DE CHAUMONT				
Section	Numéro Parcelle	Lieu-dit	Surface	Observations
A	170	BOIS PERRON	0 ha 10 a 64 ca	Nouvelle A 321
C	157	VAL ANNE MARIE	0 ha 53 a 40 ca	Nouvelle C 713a
C	177a	SAINT-ROCH	26 ha 41 a 41 ca	Nouvelle C 717 issue regroupement C177 et C178
C	577	BOIS DU FAYS	1 ha 08 a 75 ca	Rond point RN 67 et CD 65, division cadastrale en cours
C	590	BOIS DU FAYS	33 ha 81 a 41 ca	Divisée pour former C698 et C699
C	591	BOIS DU FAYS	76 ha 26 a 26 ca	Divisée pour former C696 et C695 qui sera divisée
C	592	BOIS DU FAYS	16 ha 01 a 46 ca	Divisée pour former C692, C693 et C694 qui sera divisée
D	39	COTEAU GELE	4 ha 21 a 10 ca	Nouvelle D 558
D	124	EN BUEE	3 ha 57 a 68 ca	Nouvelle D 573b partie
078 ZC	55	JOURNEVILLE HAUT	0 ha 24 a 60 ca	Nouvelle 078 ZC 64
078 ZB	55a	LA CHAVOIE	6 ha 60 a 23 ca	Nouvelle 078 BS 55 partie (Ancienne commune de BROTTEES)
Total distraction territoire communal de CHAUMONT			168 ha 86 a 94 ca	

2. Une application au régime forestier permet de prendre en considération les souhaits énumérés précédemment en intégrant le parcellaire suivant

TERRITOIRE COMMUNAL DE CHAUMONT				
Section	Numéro Parcelle	Lieu-dit	Surface	Observations
A	207	CHAMPS LA FOSSE	0 ha 67 a 31 ca	
A	321	COMBE RICARD	0 ha 10 a 64 ca	Ancienne A 170

C	13	DANS LES COMBES	0 ha 02 a 08 ca	
C	698	BOIS DU FAYS	32 ha 36 a 33 ca	<i>Issue de la division de C 590</i>
C	713a	VAL ANNE MARIE	0 ha 53 a 40 ca	<i>Ancienne C 157</i>
C	717a, b	SAINT-ROCH	26 ha 66 a 63 ca	<i>Ancienne C 177</i>
C	?	BOIS DU FAYS	0 ha 80 a 62 ca	<i>Issue de la division de C 577 amputée de 0 ha 28 a 13 ca</i>
C	?	BOIS DU FAYS	2 ha 04 a 93 ca	<i>Issue de la division de C 694 (C592) amputée de 0 ha 06 a 01 ca</i>
C	?	BOIS DU FAYS	68 ha 08 a 73 ca	<i>Issue de la division de C 695 (C591) amputée de 1 ha 61 a 11 ca</i>
D	558	COTEAU GELE	4 ha 29 a 42 ca	<i>Ancienne D 39</i>
D	573 b partie	EN BUEZ	3 ha 57 a 68 ca	<i>Ancienne D 124</i>
AC	79	LES TANNERIES	0 ha 18 a 74 ca	
AD	1 partie	RUE DU FORT LAMBERT	0 ha 53 a 72 ca	<i>Les zones en dessous du sentier et au fond de la parcelle sont exclue de l'application</i>
AE	353	RUE DE BEAUREGARD	0 ha 01 a 40 ca	
AH	171	AV DU 109EME R I	4 ha 30 a 00 ca	
AV	233	COTE DE CHAUMONT	0 ha 11 a 17 ca	
AV	371	COMBE AU PELAI	2 ha 07 a 50 ca	
YD	40	LES THEVENARDS	7 ha 57 a 23 ca	<i>Parcelle issue de la division de YD 40 (partie boisée uniquement)</i>
078 B	551	CHAMPS DE MANGUVRES DE LA VENDUE	0 ha 29 a 90 ca	
078 B	552	CHAMPS DE MANGUVRES DE LA VENDUE	4 ha 35 a 30 ca	
078 B	553	CHAMPS DE MANGUVRES DE LA VENDUE	0 ha 06 a 10 ca	
078 B	557	SUR LE CHEMIN DE CRENAY	14 ha 28 a 10 ca	
078 C	796	LA COMBE PAQUOTTE	0 ha 36 a 00 ca	
078 D	70	LA POLLE	0 ha 31 a 36 ca	
078 BS	55	LA CHAVOIE	7 ha 78 a 29 ca	<i>Ancienne 078 ZB55a (Ancienne commune de BROTTES) et extension zone Natura 2000</i>
078 BT	5	COTE JEAN DIRANT	0 ha 76 a 01 ca	
078 BX	5	CHAMPS DE MANGUVRES DE LA VENDUE	1 ha 32 a 13 ca	
078 ZA	274	COTE JEAN DIRANT	2 ha 02 a 58 ca	
078 ZC	64	JOURNEVILLE HAUT	0 ha 24 a 60 ca	<i>Ancienne 078 ZC 55</i>
Total application territoire communal de CHAUMONT			185 ha 77 a 90 ca	

TABLEAU n°3					
TERRITOIRE COMMUNAL DE JONCHERY					
Section	Numéro Parcelle	Lieu-dit	Surface	Raison	Observations
ZC	23	VOIE CORNOUILLER	16 ha 27 a 00 ca	Agrandissement de la surface productive	
Total application territoire communal de JONCHERY			16 ha 27 a 00 ca		
TABLEAU n°4					
TERRITOIRE COMMUNAL DE VERBIESLES					
Section	Numéro Parcelle	Lieu-dit	Surface	Raison	Observations
B	230	COTEAU DES BUIS	0 ha 23 a 96 ca	Protection des captages	
B	244	SOUS LA BOURSIERE	1 ha 03 a 27 ca	Protection des captages	
C	272	A L'ETANG HAUT	0 ha 18 a 55 ca	Protection des captages	
C	1337	A L'ETANG HAUT	2 ha 43 a 80 ca	Protection des captages	
C	1338	A L'ETANG HAUT	0 ha 07 a 19 ca	Protection des captages	
C	1339	A L'ETANG HAUT	0 ha 73 a 21 ca	Protection des captages	
C	1340	A L'ETANG HAUT	0 ha 09 a 72 ca	Protection des captages	
C	1341	A L'ETANG HAUT	0 ha 15 a 00 ca	Protection des captages	
ZB	49	SOUS LA BOURSIERE	0 ha 11 a 40 ca	Protection des captages	
Total application territoire communal de VERBIESLES			5 ha 06 a 10 ca		

Le Conseil décide, à l'unanimité, de :

- * demander la distraction du Régime Forestier pour les parcelles énumérées au tableau numéro 1,
- * demander l'application du Régime Forestier pour les parcelles énumérées aux tableaux numéros 2, 3 et 4,
- * autoriser Monsieur le Maire pour conclure ladite opération.

26. Forêt communale - exploitation en régie de bois façonnés- Adhésion au contrat d'approvisionnement de l'ONF- autorisation de ventes groupées

Le Conseil décide, à l'unanimité, de :

- * Autoriser monsieur le Maire à proposer dans le cadre du contrat d'approvisionnement entre l'ONF et diverses entreprises des produits forestiers communaux exploités en bois façonnés,
- * Autoriser monsieur le Maire à proposer en ventes groupées des produits forestiers communaux exploités en bois façonnés,
- * S'engager à proposer un volume annuel qui ne saurait excéder 150 m3 de hêtres et 10m3 de feuillus précieux et dans la limite des montants affectés à cette fin au budget de l'année en cours,
- * S'engager à rémunérer, dans le cadre des produits proposés en contrat d'approvisionnement ou en ventes groupées, l'Office National des Forêts au titre de frais de gestion, à hauteur de 1% du montant des ventes encaissées par la Collectivité,
- * Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour conclure lesdites opérations.

27. Jardins familiaux Val de Villiers- Révision du prix de location

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, de louer ces jardins au prix de 0.20 € le m². La superficie des parcelles est comprise

entre environ 160 et 270m², ce qui représente un loyer annuel entre 32 € et 54 €.

28. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets exercice 2011

Le Conseil approuve à l'unanimité le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets pour l'exercice 2011.

29. Rapport annuel concession gaz

Le conseil prend acte du rapport annuel de concession fourni par GrDF pour l'exercice 2011.

30. Rapport du délégataire du service public de chauffage urbain de la ZUP de la Rochotte (DALKIA) pour l'exercice 2011

Le conseil prend acte du rapport annuel « chauffage urbain de la ZUP de la Rochotte » du Délégué pour l'exercice 2011.

31. Rapport du délégataire du service public de production et de distribution de chaleur sur les quartiers Sud et Ouest de Chaumont (Chaumont Energies Environnement- CEE- filiale de Cofely) pour l'exercice 2011

Le conseil prend acte du rapport annuel « réseau de chaleur des quartiers Sud et Ouest de Chaumont » du délégataire pour l'exercice 2011.

SERVICES AU PUBLIC

32. Contrat de financement d'un poste de directeur MJC dans le cadre du FONJEP (renouvellement)

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention portant sur la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2015, ou tout autre document relatif à sa mise en œuvre.

Celle-ci s'inscrit comme la précédente en termes de durée, de financement et de conditions de résiliation.

33. Association du Festival : acompte sur subvention

Le Conseil, à l'unanimité, décide, à titre exceptionnel, de verser à l'Association, sous forme d'acompte, 40.000 € avant la fin de l'année 2012. Cet acompte viendra en déduction des 60 % versés comme à l'accoutumée.

34. Biennale 2013- attribution des premiers prix

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire :

- à réserver les sommes pour l'année 2013 pour les disciplines indiquées ci-dessous, soit :
 - peinture : 750 €
 - sculpture : 750 €
 - photographie : 750 €

Le prix sera attribué au premier de chaque catégorie.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

- à établir les certificats d'attribution nécessaires au versement des sommes pour les trois artistes primés,
- à signer tous les documents nécessaires et de verser les sommes aux trois artistes primés.

35. Forfait communal à verser à l'Institution privée Oudinot- Année scolaire 2012/2013

Comme chaque année, il revient au Conseil Municipal de fixer le forfait communal à verser à l'Institution privée Oudinot pour les élèves domiciliés à Chaumont et fréquentant l'établissement.

La Ville rappelle qu'elle n'a jamais donné son accord au contrat d'association conclu entre l'Etat et l'OGEC et qu'elle n'entend assumer que la charge de sa seule compétence obligatoire, à savoir celle des élèves des classes élémentaires habitant la commune.

Le calcul du coût par élève effectué par la Direction des Finances de la Ville fait apparaître un écart très important par rapport à l'année précédente.

En conséquence, il vous est proposé pour l'année scolaire 2012/2013 de fixer le forfait dû par élève à l'Institution Oudinot pour les seuls élèves des classes élémentaires, à la somme de 624,05 € dans l'attente d'une explication quant à cet écart.

Le Conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

36. Frais de scolarité communes extérieures (selon convention)- Année scolaire 2012/2013

Dans le cadre de la circulaire n° 89-61 du 25 septembre 1989 relative à la répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques, les communes extérieures dont les enfants sont scolarisés à Chaumont doivent payer à la Ville les frais de scolarité correspondants.

Pour les communes de la Communauté d'Agglomération du Pays Chaumontais (Blaisy, Brethenay, Chamarandes-Choignes, Colombey-les-deux-Eglises, Condes, Curmont, Euffigneix, Jonchery, Juzennecourt, Lachapelle en Blaisy, Lamothé en Blaisy, Laville aux Bois, Rennepont, Riaucourt, Rizaucourt-Buchey, Semoutiers-Montsaon, Treix, Villers le Sec, Buxières-les-Villiers, Foulain) ainsi que pour Darmannes et Neuilly-sur-Suize (qui ont participé aux travaux d'investissement des écoles Edouard Herriot et Brottes),

Pour les quatre communes qui intégreront la Communauté d'Agglomération du Pays Chaumontais en 2013 soit Gillancourt, Neuilly-sur-Suize, Luzy-sur-Marne et Verbiesles,

Il vous est proposé pour l'année scolaire 2012/2013 de s'appuyer sur le forfait élémentaire à savoir 624,05 €, pour tous les élèves confondus.

Une convention spécifique sera établie pour ces communes.

Le Conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

37. Frais de scolarité communes extérieures - Année scolaire 2012/2013

Dans le cadre de la circulaire n° 89-61 du 25 septembre 1989 relative à la répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques, les communes extérieures dont les enfants sont scolarisés à Chaumont doivent payer à la Ville les frais de scolarité correspondants.

Pour l'année scolaire 2012/2013, il vous est proposé de fixer le forfait à la somme de 624,05 € pour un élève d'élémentaire et 1568,28 € pour un élève de maternelle.

Une convention spécifique est établie pour les communes de la communauté d'Agglomération du Pays Chaumontais ainsi que Darmannes et Neuilly-sur-Suize.

Le Conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

38. Avenants financiers aux conventions avec les associations Chaumont Football Club et Cercle Hippique Chaumont Choignes

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants suivants :

- CFC :
 - 480 € pour Sport vacances Toussaint
 - 180 € pour Sport vacances Noël
 - 550 € (dont 385 € ont été versés) pour le Tournoi de Jeunes du 17 mai

- CHCC :
 - 200 € pour Macadam quartier Pâques 2012
 - 200 € pour Sport Vacances Toussaint
 - 100 € pour Sport Vacances Noël
 - 1200 € (dont 840 € ont été versés) pour le Concours Saut d'Obstacles des 19 et 20 Mai
 - 500 € (dont 350 € ont été versés) pour le Concours Départemental du 17 Juin
 - 200 € (dont 140 € ont été versés) pour le Concours Régional de dressage du 28 octobre

39. Acomptes de subventions aux associations Chaumont Football Club, ECAC Tennis, ECAC Chaumont Hand Ball, Cercle Hippique Chaumont Choignes

Afin d'assurer pour les premiers mois de l'année 2013 la trésorerie nécessaire au Chaumont Football Club (CFC), à l'ECAC Tennis, à l'ECAC Chaumont Hand ball ; au Cercle Hippique de Chaumont Choignes (CHCC),

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes.

40. Acompte de subvention au Chaumont Volley Ball 52 Haute- Marne

Le Conseil décide, à l'unanimité (M. GROSLAMBERT ne prend pas part au vote), d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention afin de verser un second acompte de 154.000 € qui représente 90 % de la somme globale de 260.000 € qui sera allouée au titre de l'année 2013, déduction faite de l'acompte déjà versé de 80.000 €.

41. OFFICE Municipal des Sports : versement d'un acompte de subvention

Le Conseil décide, à l'unanimité (M. GROSLAMBERT ne prend pas part au vote), de verser à l'OMS un acompte de 15.300 € correspondant à 60 % de 25.500 €, somme totale versée en 2012 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant.

Cette somme sera inscrite sur l'exercice 2013.

42. Convention de partenariat entre la Résidence sociale jeunes et Chaumont Habitat- extension de l'agrément

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire:

- à signer la convention de partenariat avec Chaumont Habitat,
- à solliciter Monsieur le Préfet pour une extension de l'agrément.

43. Tarification de la résidence sociale jeunes

Depuis janvier 2009, Chaumont Habitat met à disposition de la Ville de CHAUMONT des appartements de type I pour l'hébergement de jeunes 18-25 ans en démarches d'insertion « socio professionnelle ».

Chaque jeune s'acquitte mensuellement de la redevance en contre partie de l'occupation de son logement.

La Résidence Sociale Jeunes aide les jeunes à construire leur parcours résidentiel et les amène à l'autonomie dans le logement.

Afin de les accompagner dans cette démarche, il paraît important dans un souci éducatif de les faire participer aux charges inhérentes au logement (eau, électricité) actuellement payées par la Ville.

A compter du 1^{er} janvier 2013, la Résidence Sociale Jeunes propose de répercuter un forfait charges en fonction des ressources de chacun suivant le tableau ci-dessous :

Revenus mensuels du jeune	Participation mensuelle aux charges	
	Eau	Electricité
de 0 € à 350 €	0 €	0 €
de 350.01 € à 600 €	10 €	10 €
au-delà de 600 €	20 €	20 €

Le forfait charge sera facturé mensuellement avec la redevance loyer à terme échu au prorata temporis.

Le conseil, **à l'unanimité**, adopte cette délibération.

44. Convention de partenariat avec la Préfecture et l'O.F.I.I. (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration)

Il est proposé que Monsieur le Maire délègue à l'O.F.I.I. l'enquête logement et l'enquête ressources. Cette délégation concerne les dossiers de regroupement familial déposés par des ressortissants étrangers relevant du C.E.S.E.D.A. « Code de l'Entrée et du Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile » résidant dans la commune de Chaumont.

L'O.F.I.I. s'engage :

➤ à vérifier les conditions de ressources et de logement et transmet les comptes rendus de l'enquête à Monsieur le Maire qui donne un avis motivé puis retourne les documents à l'O.F.I.I.

➤ à transmettre à Monsieur le Maire tous les dossiers de regroupement familial déposés avec :

- La décision du préfet (favorable ou défavorable),
- La délivrance du visa de long séjour,
- L'état statistique annuel des compléments d'enquêtes réalisés par l'O.F.I.I.,
- Un état statistique annuel des dossiers de regroupement familial concernant sa commune.

Le Conseil décide, **à raison de 30 voix pour et 3 abstentions (Patrick LEFEVRE, Thierry GITTON, Abbès DJANTI)** d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la Ville de Chaumont, la Préfecture de Haute-Marne et l'O.F.I.I. « Office Français de l'Immigration et de l'Intégration ».

45. Autorisation de signature de la convention de partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute- Marne

La convention a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur la commune,

- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin,
- D'optimiser l'offre existante et/ou développer une offre nouvelle afin de favoriser un continuum d'intervention sur les territoires.

Le Conseil décide, **à l'unanimité**, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la Caisse d'Allocations Familiales.

46. Aide communale accordée à Monsieur PUCHOT Jean Luc au titre de l'opération d'accession à la propriété- rue Cuvier

Au vu de la demande en date du 18 octobre 2012 et compte tenu des conditions remplies par Monsieur PUCHOT Jean-Luc, une aide d'un montant de 500 € lui est attribuée.

Cette somme de 500 € lui sera versée directement.

En cas de désistement du futur acquéreur ou de non réalisation du programme, l'aide devra être restituée à la Mairie de Chaumont dans le mois qui suit le renoncement.

Le Conseil décide, **à l'unanimité**, d'autoriser Monsieur le Maire à valider cette demande et à procéder au versement de l'aide.

RESSOURCES HUMAINES

47. Modification du tableau des postes

L'adaptation de la collectivité aux diverses missions de sa compétence nécessite une évolution des emplois en conséquence. L'avis des membres du comité technique paritaire réunis le 29 novembre dernier a été recueilli sur l'ensemble de ces modifications.

Il s'agit notamment de permettre :

- d'actualiser le tableau des postes suite aux différents changements dans les situations professionnelles des agents (réussite concours, avancements de grade, promotions internes)
- d'adapter le tableau des postes aux besoins de la collectivité suite à des départs d'agents et à des créations de missions nouvelles

Les dépenses correspondantes sont inscrites au budget primitif 2012, chapitre 012.

Le conseil adopte **à l'unanimité** les modifications du tableau des postes.

48. Modification du règlement intérieur du temps de travail

Suite à l'avis des membres du comité technique paritaire réunis le 29 novembre dernier (vote unanime),

Le conseil décide, **à l'unanimité**, d'adopter le règlement du temps de travail dans sa version 23 qui apporte des précisions relatives aux conditions de travail des agents annualisés et qui prévoit la création d'une astreinte temporaire dédiée à la foire.

49. Autorisation de Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition

Le Conseil décide, **à l'unanimité**, d'autoriser Monsieur le Maire à signer le projet de convention de mise à disposition de Bruno DOUSSOT auprès du SDIS de la Haute-Marne pour trois ans à compter du 1^{er} janvier 2013.

ADMINISTRATION GENERALE

50. Etat des travaux (année 2011) de la commission consultative des services publics locaux

Cette commission, régie par l'article L.1413-1 du CGCT, examine chaque année les rapports ou bilans de l'ensemble des services publics qui sont confiés à un tiers par convention de délégation ou qui sont exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

Elle est également consultée pour avis notamment sur tout projet de Délégation de Service Public et projet de partenariat.

Depuis 2008, le président de la commission doit présenter au Conseil municipal un état de ses travaux menés au cours de l'année précédente.

Le conseil prend acte des travaux de la Commission consultative des services publics locaux.

51. Compte rendu des actes passés par le Maire

Le Conseil prend acte des actes accomplis par le Maire en vertu des délibérations du conseil municipal des 16 mars, 06 décembre 2008 et 27 juin 2009 et prises en application de l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à CHAUMONT, le

**Pour le Maire,
et par délégation,
Le Directeur général des services,**

Jean Michel ZUPAN